

**MAIRIE de STE MARIE D'ALVEY**

**COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 17 mai 2021  
(Convocations du 11 mai 2021)**

*Absents : aucun*

**DELIBERATION CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE  
FONCTIONNEMENT DES GYMNASES**

Mr le Maire soumet au conseil municipal le projet de convention entre la commune de St Genix-les-villages et les communes de résidence des élèves du collège « La Forêt » de St Genix-les-villages portant sur la participation aux frais de fonctionnement des gymnases des structures d'Aoste (2019-2020) et de St Genix-les-villages (2020-2021)  
Cette participation s'élève à 277.38€ pour la commune de Ste Marie d'Alvey. Cette somme a été inscrite au budget 2021. Le conseil municipal accepte la convention.

**DELIBERATION DE VIREMENT DE CREDIT AU COMPTE 6817 POUR UN  
MANDATEMENT DE 16€**

Le conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, vote le virement de crédit de 16 € au compte 6817 du fait de l'existence d'un impayé antérieur à 2019.

**NOMINATION CORRESPONDANT DEFENSE**

Depuis 2001, le correspondant défense est désigné parmi les conseillers municipaux. Il est en charge des questions de défense, informe les administrés sur la défense de la France, les jeunes citoyens sur le parcours de citoyenneté...

Mr Denis VINCENT se propose et est le correspondant défense,

**DELIBERATION CONCERNANT L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Après s'être rapproché du SDES, M. le Maire a pris contact avec la société CITEOS, spécialiste en éclairage public. Cette dernière a proposé un devis avec deux types de luminaires plus la possibilité d'abaissement de puissance la nuit ou de coupure de nuit.

M. le Maire précise qu'il est possible d'être subventionné pour l'achat de ces luminaires.

Le conseil municipal après avoir délibéré, a fait le choix du luminaire tweet avec un abaissement de puissance durant la nuit.

Le montant total pour le remplacement des 14 points lumineux, hors subvention, s'élève à 6 636.00 € TTC

**DELIBERATION CONCERNANT LE DISPOSITIF NEW DEAL, CONVENTION SFR**

M. le Maire rappelle au conseil que dans le cadre de l'accord intervenu entre le gouvernement, l'Arcep, et les opérateurs de téléphonie mobile en janvier 2018 dit « New Deal Zones Blanches » pour l'amélioration de l'accès à la téléphonie mobile sur l'ensemble du territoire et son programme de couverture ciblée, la commune de Ste Marie d'Alvey a été retenue dans la liste complémentaire des zones à couvrir par les opérateurs de

radiocommunications mobiles. L'opérateur SFR a été désigné chef de file pour la réalisation de ce site d'émission sur la Commune de SAINTE MARIE D'ALVEY à travers l'implantation d'un pylône d'une hauteur de quarante-deux (42) mètres environ, supportant divers dispositifs d'antennes d'émission-réception et faisceaux hertziens et d'un local technique. Il précise que la société SFR intervient en tant qu'opérateur pour Bouygues et Orange.

Lecture est faite de la convention SFR au conseil municipal. M. le Maire précise que le seul lien juridique est cette convention, tout est pris en charge par l'opérateur.

Il présente les photos avant et après implantation de l'antenne relais de radiotéléphonie sur le terrain sélectionné.

Le conseil municipal demande une information de la population par un représentant de SFR, ainsi qu'une projection dans le paysage. Une date de réunion publique va être proposée à l'ensemble des administrés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer la convention.

#### **DELIBERATION SUR LE CHOIX DE L'ARCHITECTE CONCERNANT LE DIAGNOSTIC DE L'EGLISE**

Deux architectes ont été reçus par la commission bâtiments - urbanisme : Mme COMTE et Mr DE BONIS. Ils ont tous deux présentés un projet.

Celui de Mme COMTE, présente une approche structurelle, a été retenu par la commission alors que les références de M. DE BONIS concernent essentiellement l'architecture d'intérieur. Le montant du projet de Mme COMTE avec l'intervention d'ISAGEO pour le relevé du toit de l'église s'élève à 5300 € TTC.

Afin de pouvoir élaborer le dossier de subvention, il est nécessaire de choisir le prestataire. Le conseil après en avoir délibéré se rallie au choix de la commission bâtiments - urbanisme et désigne Mme COMTE comme prestataire.

#### **CHATS ERRANTS SUR LA COMMUNE**

Il est évoqué le problème de chats errants sur la commune. M. le Maire est en contact avec des associations : les chats libres de Chambéry, 30 millions d'amis afin de pouvoir mettre en place une convention. M. le Maire est dans l'attente de cette dernière.

#### **ORGANISATION DES ELECTIONS DES 20 ET 27 JUIN, PRIORITE VACCINALE**

Dans le cadre des élections régionales et départementales des 20 et 27 juin, il est proposé aux conseillers municipaux d'être vaccinés en priorité. A ce jour, une personne du conseil est intéressée.

Il est demandé à ce que le conseil municipal fasse part de ses disponibilités afin de pouvoir effectuer le planning de tenue des bureaux de vote rapidement.

#### **BORNE IRVE**

Suite à une enquête du SDES, il est rappelé qu'il n'y a pas de borne IRVE sur la commune. M. le Maire demande au conseil si il y a un intérêt, à ce jour, d'en faire installer une. Selon le conseil il est un peu tôt pour se manifester.

### SITE INTERNET

Deux devis sont présentés en ce qui concerne la réalisation du site internet pour la commune. Après en avoir discuté, le conseil municipal s'oriente vers le devis de ML CATELIN qui a la proposition la moins disante et une expérience de création de sites internet pour des collectivités de la communauté de commune.

Le montant du devis s'élève à 1550 € net + les frais d'hébergement.

M. le Maire demande à ce que la commission information-animation-culture travaille sur une nouvelle identité visuelle pour Ste Marie d'alvey. Il serait bien de l'avoir pour l'ouverture du site internet.

### QUESTIONS DIVERSES

Préparation du planning arrosage pour la période estivale. Mme SOTTIAUX en profite pour demander au conseil de réfléchir à des idées de fleurissement pour l'an prochain.

Une course pédestre « La France en courant » est organisée sur toute la France avec un passage sur la commune. La préfecture demande un avis sur le passage de la course dans la commune. Le conseil émet un avis favorable.

Fin de séance : 23h

*Le Maire*



*Les conseillers municipaux*

